

Aide-mémoire

Régime de prestations supplémentaires de chômage

*Demande de réclamations d'assurance-emploi en
cas de maladie*

Régime d'assurance collective du personnel des centres
de la petite enfance et des garderies subventionnées du
Québec

Ministère de la Famille

Desjardins Assurances - Contrat N001

Table des matières

Étapes à suivre lors d'une demande de prestations d'Assurance-Emploi en cas de maladie	3
1 Rassemblez les informations suivantes.....	3
2 Remplissez la demande en ligne.....	4
3 Fournissez les documents nécessaires	4
4 Réception d'un relevé des prestations et d'un code d'accès par la poste	4
5 Vérifiez l'état de votre demande	5
6 Dossier approuvé.....	5
Questions posées à toutes les 2 semaines.....	6
Ressources disponibles	8

Étapes à suivre lors d'une demande de prestations d'Assurance-Emploi en cas de maladie

1 Rassemblez les informations suivantes

➤ Renseignements personnels

- Les noms et adresses de vos employeurs au cours des 52 dernières semaines;
- Les dates d'emploi auprès de chaque employeur et les raisons pour lesquelles vous n'êtes plus à leur emploi;
- Votre adresse postale complète et votre adresse domiciliaire, si elles sont différentes;
- Votre numéro d'assurance sociale (NAS);
- Le nom de famille à la naissance de l'un de vos parents;
- Vos renseignements bancaires pour vous inscrire au dépôt direct

➤ Certificat médical

Vous pouvez choisir l'une des options suivantes :

- Demander à votre professionnel de la santé de remplir et de signer un des documents suivants:
 - Un certificat médical, « prestations de maladie de l'assurance-emploi de Service Canada » que vous trouverez en cliquant sur le lien suivant : [Chargement du formulaire \(servicecanada.gc.ca\)](https://www.servicecanada.gc.ca) ;
 - Un certificat médical délivré par la clinique à laquelle il est affilié
 - Utiliser le formulaire « déclaration du médecin traitant » que vous avez utilisé pour votre demande de prestations d'invalidité à Desjardins.

➤ Relevé d'emploi

L'employeur doit produire, dans les 5 jours suivant votre arrêt de travail, un relevé d'emploi pour toute demande d'invalidité. Il est bien important de vérifier les cases suivantes :

- La case 17C (Autres sommes) : les lettres PSC doivent être indiquées (sans y inscrire aucun montant)
- La case 19 (congés de maladie, de maternité, etc...) : cette case doit être complétée si vous avez pris des congés de maladie après votre date de cessation d'emploi.

Important :

- Le délai de carence peut être supprimé si vous prenez des congés de maladie après votre cessation d'emploi. Pour plus d'informations, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :
[Règlement sur l'assurance-emploi \(justice.gc.ca\)](#) : (article : 40(6))
- Une banque de congés mixtes (personnel, maladie et pour obligation familiale) ne doit pas obligatoirement être vidée avant de présenter une demande à l'assurance-emploi.

2 Remplissez la demande en ligne

- Veuillez cliquer sur le lien suivant pour remplir une demande en ligne :

[Énoncé de confidentialité - Canada.ca](#)

3 Fournissez les documents nécessaires

- Une fois que vous avez présenté votre demande en ligne, soumettez les documents, si demandés par l'Assurance-Emploi, en utilisant les moyens ci-dessous :

Vous pouvez soit:

- Envoyer les documents par la poste à l'adresse suivante :

Centre Service Canada
C.P. 60
Boucherville QC, J4B 5E6

- Déposer les documents à un Centre Service Canada près de votre domicile

4 Réception d'un relevé des prestations et d'un code d'accès par la poste

- Une fois que l'assurance-emploi aura reçu votre demande, vous recevrez par la poste un relevé des prestations accompagné d'un code d'accès à 4 chiffres. Ce code sera utile pour accéder à votre demande en ligne.

- Vous devez faire parvenir **une copie de votre relevé des prestations à Desjardins Assurances dans les plus brefs délais** afin que l'assureur puisse déterminer le montant exact de vos prestations.

Attention: le fait de recevoir le relevé des prestations de l'Assurance-Emploi ne signifie pas qu'une décision a été rendue sur votre demande.

5 Vérifiez l'état de votre demande

- Pour vérifier l'état de votre demande, vous pouvez :
 - Ouvrir une session dans MDSC (Mon Dossier Service Canada);
 - Si vous n'êtes pas inscrit à MDSC, vous pouvez créer un compte lorsque vous recevez le relevé de prestations et votre code d'accès.
 - Communiquer avec Service Canada au : 1-800-808-6352

6 Dossier approuvé

- Une fois votre dossier approuvé, vous devrez remplir une déclaration en ligne à toutes les 2 semaines pour confirmer que vous n'avez reçu aucune rémunération assurable au cours de ladite période. Vous trouverez un exemple des questions qui vous seront posées à la section « Questions posées à toutes les 2 semaines » du présent document.

Veillez prendre note que vous ne devez, en aucun temps, déclarer les revenus provenant du régime de prestations supplémentaires de chômage (PSC) versés par Desjardins, car les sommes versées dans le cadre d'un régime PSC enregistré auprès de Service Canada ne constituent pas une rémunération.

Réf (37(1)) : [Règlement sur l'assurance-emploi \(justice.gc.ca\)](https://www.justice.gc.ca)

Questions posées à toutes les 2 semaines

Question 1

Travail-Gains

Cette déclaration couvre la période du 02 octobre 2022 au 15 octobre 2022.

d	l	m	m	j	v	s
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15

[▶ Aide pour la page](#)

* Travaillez-vous à votre compte ? (obligatoire)
 Non Oui

* Avez-vous travaillé ou reçu une rémunération pendant la période visée par cette déclaration ? Ceci inclut un travail pour lequel vous ne serez pas payé ou serez payé plus tard ou un travail autonome y compris un revenu agricole. (obligatoire)
 Non Oui

[Poursuivre](#)

Question 2

Disponibilité pour la semaine 1

La première semaine visée par votre déclaration couvre la période du 02 octobre 2022 au 08 octobre 2022.

d	l	m	m	j	v	s
2	3	4	5	6	7	8

[▶ Aide pour la page](#)

* Avez-vous reçu ou recevrez-vous une indemnité d'assurance-salaire pour la première semaine visée par cette déclaration ? (obligatoire)
 Non Oui

[Page précédente](#) [Poursuivre](#)

Date de modification : 2022-07-12

Question 3

Disponibilité pour la semaine 2

La deuxième semaine visée par votre déclaration couvre la période du 09 octobre 2022 au 15 octobre 2022.

d	l	m	m	j	v
9	10	11	12	13	14

[▶ Aide pour la page](#)

* Avez-vous reçu ou recevrez-vous une indemnité d'assurance-salaire pour la deuxième semaine visée par cette déclaration ? (obligatoire)

Non Oui

[Page précédente](#) [Poursuivre](#)

Question 4

Autres sommes d'argent

Cette déclaration couvre la période du 02 octobre 2022 au 15 octobre 2022.

d	l	m	m	j	v	s
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15

[▶ Aide pour la page](#)

* Avez-vous reçu ou recevrez-vous d'autres sommes d'argent que celles déjà mentionnées pour la période visée par cette déclaration ? (obligatoire)

Non Oui

[Poursuivre](#)

Ressources disponibles

- Demande à l'A-E :
 - [Prestations de maladie de l'assurance-emploi : Présenter une demande - Canada.ca](#)
- Service Canada pour les employées :
 - 1-800-808-6352
- Service à la clientèle de Desjardins Assurances:
 - servicecollectif@dsf.ca
 - 1-855-838-2585